



**INTERCO  
JUSTICE**

Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco\_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

**28 Novembre 2024**

## **COMMUNIQUE DE BOYCOTT DES INSTANCES MINISTERIELLES**

**Face aux attaques répétées du gouvernement envers la fonction publique :**

- Gel du point d'indice,
- Suppression de la GIPA,
- Augmentation injuste basée sur des éléments mensongers du nombre de jours de carences,
- Baisse des indemnités journalières de 100% à 90%
- Proposition d'ajouter à nouveau 7 heures de travail non rémunéré.

Ce n'est pas comme cela que le ministre de la fonction publique pourra améliorer l'attractivité des métiers du ministère de la justice notamment.

**Face aux provocations médiatiques du ministre de la Fonction publique.**

**Et compte-tenu de l'appel à mobilisation pour l'ensemble de la fonction publique le 5 décembre.**

**La CFDT ne participera pas aux instances ministérielles jusqu'à cette date.**

Comment parler décevantement d'attractivité des métiers dans de telles conditions ? Si nous étions à ce point privilégiés, notre ministère n'aborderait pas aussi souvent dans nos instances la question d'attractivité.

Comment évoquer l'amélioration de la Qualité de Vie et ces Conditions de Travail (QVCT) des agents après de telles provocations ? Ces propos sont une atteinte forte à notre QVCT tant ils discréditent le travail quotidien des agents du ministère de la justice.

La CFDT s'oppose à cette vision purement budgétaire : un arrêt maladie n'est pas une variable budgétaire, mais une alerte sur nos conditions de travail, et une alerte sur la pénibilité de nos métiers.

Le ministre de la fonction publique méconnaît la réalité de nos métiers et des conditions dans lesquelles nous exerçons nos métiers.

**C'est pourquoi la CFDT apporte tout son soutien aux agents et les défendra face à ce dénigrement.**

**Le 5 décembre soyons tous mobilisés pour montrer à nos concitoyens combien nous tenons à nos missions, à nos métiers dans l'intérêt de tous.**

**Parce qu'un service public de qualité a besoin que ses agents aient des conditions de travail améliorées et non dégradées....**